



**PRÉFET  
DU NORD**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Préfecture du Nord**

## **Bureau des procédures environnementales**

### **Commune de RENESCURE**

#### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

La société AGRI FLANDRES ENERGIE, dont le siège social est situé 17, rue du petit pavé à 59173 RENESCURE, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter et d'agrandir une unité de méthanisation sise à la même adresse et de créer deux lagunes pour le stockage de digestat liquide avant épandage sur les communes de RENESCURE et de VOLCKERINCKHOVE, comprenant les activités principales soumises à autorisation au titre des rubriques n° 2781-2 et 3532 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande sera soumise à l'enquête publique en mairies de RENESCURE (siège de l'enquête), NOORDPEENE et VOLCKERINCKHOVE pendant 33 jours consécutifs, **du 22 janvier au 23 février 2024 à 17h00**, où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse à cet avis de juin 2023, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des mairies et formuler ses observations sur le registre papier ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://participation.proxiterritoires.fr/agri-flandres-energie-renescure> ;
- par voie électronique par courriel à l'adresse du registre numérique : [agri-flandres-energie-renescure@mail.proxiterritoires.fr](mailto:agri-flandres-energie-renescure@mail.proxiterritoires.fr) ; en précisant dans le sujet : dossier AGRI FLANDRES ENERGIE à RENESCURE ;
- de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses cinq permanences ;
- par voie postale en mairie de RENESCURE, siège de l'enquête, jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à l'attention de M. le commissaire-enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : enquête publique AGRI FLANDRES ENERGIE à RENESCURE).

M. Bernard PORQUIER, ingénieur sécurité, retraité, en sa qualité de commissaire enquêteur titulaire se tiendra à la disposition du public en mairies, au lieu de consultation du dossier :

<b>Mairie de RENESCURE</b>	<b>Lundi 22 janvier 2024</b>	<b>9h à 12 h (ouverture de l'enquête publique)</b>
<b>Mairie de NOORDPEENE</b>	<b>Judi 1<sup>er</sup> février 2024</b>	<b>14h à 17 h</b>
<b>Mairie de RENESCURE</b>	<b>Judi 8 février 2024</b>	<b>14h à 17 h</b>
<b>Mairie de VOLCKERINCKHOVE</b>	<b>Vendredi 16 février 2024</b>	<b>15h à 18 h</b>
<b>Mairie de RENESCURE</b>	<b>Vendredi 23 février 2024</b>	<b>14h à 17 h (clôture de l'enquête publique)</b>

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/jcpe-industries-autorisations-2023>).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de la société AGRI FLANDRES ENERGIE, M. Julien WYCKAERT, gérant de la société - Tél. : 06.81.62.53.54 - courriel : [agriflandresenergie@gmail.com](mailto:agriflandresenergie@gmail.com).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/jcpe-industries-autorisations-2023>), à la préfecture du Nord, ainsi qu'en mairie de RENESCURE pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.